



Charte des bénévoles

Recyclerie « Sauvé d'la benne »

La Recyclerie «Sauvé d'la benne» est une association dont la vocation est écologique, sociale, économique et créative. Son activité s'articule autour de la valorisation des déchets ménagers. Elle accompagne les habitants au changement des comportements de consommation via le don, la vente à prix solidaire, et s'orientera dans le futur vers la participation à des ateliers créatifs et de sensibilisation.

Nom du bénévole:

E-mail:

Téléphone:

Commune:

Le bénévolat au sein de la Recyclerie est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'association.

La Recyclerie « Sauvé d'la benne » accueille des bénévoles en adéquation avec les besoins de l'association. Tout engagement du bénévole se concrétisera par la signature de la présente charte des bénévoles.

L'association s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un acteur de la vie de l'association;
- Lui faire découvrir les locaux, les postes de travail, l'historique, les objectifs et les projets. Elle organise à cet effet des créneaux de visite préalable au bénévolat;
- Confier au bénévole une activité en regard des besoins, de ses aspirations, de ses compétences et de sa disponibilité;
- Assurer sa formation et son accompagnement par un membre du Bureau ou d'un référent sur le poste de travail concerné;
- Lui garantir la couverture d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités auxquelles il participe;
- Être à l'écoute des bénévoles et garantir un dialogue régulier avec eux pour faire évoluer le fonctionnement de la Recyclerie;
- Être transparente dans ses décisions.

Le bénévole s'engage à :

- Adhérer à l'association en réglant le montant de la cotisation et à respecter les obligations qui figurent dans les statuts et le règlement intérieur;
- Inscrire son action dans le respect du projet associatif, des valeurs de l'association et de la présente charte;
- S'impliquer sans attendre de contrepartie et respecter les décisions collectives;
- Exercer son activité dans le cadre de la mission qui lui est confiée, avec sérieux et régularité, afin de participer pleinement à la réussite du projet de l'association;
- Être présent sur les créneaux horaires organisés ou à défaut informer préalablement de son absence;
- Assurer au minimum l'équivalent d'une permanence par mois;
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle, de complémentarité et de bienveillance avec les autres membres de l'équipe et les usagers;
- Respecter la confidentialité des propos et des informations recueillis dans l'exercice de son action, afin de ne pas nuire aux intérêts de l'association ni de ses membres;
- Appliquer la politique de prix définie par l'association (ex: si le bénévole désire acheter un objet, le prix sera défini par les autres membres de l'association et non par lui-même);
- Se conformer aux choix des outils de communication et d'organisation de l'association (WhatsApp, Framadate,...). Les échanges dans le cadre de WhatsApp se limiteront aux sujets relatifs à la Recyclerie concernant l'ensemble des membres. Aux questions posées, la réponse positive donnée s'illustrera par

un pouce en l'air pour le « oui » ou un pouce en bas pour le « non ».

- Modifier le planning Framadate en cas de changement afin de faciliter l'organisation des permanences;
- Contacter la présidente de l'association en cas de questions.

Champs d'action des bénévoles

L'engagement du·de la bénévole est effectif après la présentation de l'association par l'un des membres du Bureau et la signature de la présente charte. L'association et les bénévoles s'engagent à accueillir les nouveaux bénévoles.

Les actions du·de la bénévole sont définies selon ses compétences, ses disponibilités et ses motivations.

Le champ d'action des bénévoles se traduit par des actions à caractère individuel et collectif, notamment:

- **Boutique:** tri, mise en rayon, mise en place de rayons à thème, accueil des clients, tenue de la caisse, réception des dons;
- **Communication:** diffusion flyers, newsletter, sensibilisation en vue du rayonnement de la recyclerie, maintenance du site internet, gestion de la page Facebook;
- **Réflexion:** création de groupes de travail, proposition d'événements.
- **Activités de réparations diverses;**
- **Nettoyage:** des articles en vente et du local.

En aucun cas l'association ne s'engage à convertir du bénévolat en embauche.

Le bénévole reste libre de cesser son activité à tout moment, ou de la suspendre, tout en informant la présidente de l'association. L'association pourra également décider d'interrompre la participation du bénévole au sein de l'association pour non-respect de cette charte ou suite à la décision du Conseil d'Administration.

Je, soussigné(e),

déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

A Cruseilles, le

Signature du·de la bénévole

La présidente de l'association
la Recyclerie «Sauvé d'la benne»

L'association dispose d'un fichier informatique. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Ce fichier est strictement interne à l'association.

Pour toute demande de rectification ou d'annulation merci de contacter la Secrétaire ou le Vice-Secrétaire du Bureau de l'association.